

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°27

**Objet : Crédit d'un tarif
d'accès aux TUD spécifique à
destination des curistes des
Thermes de Digne-les-Bains**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

RÉÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application gratuite : www.edocbox.com

99_DE-004-200067437-20191204-27_04122019

Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports,

Vu la délibération n°5 du 12 avril 2017 qui fixe les différents tarifs des Transports urbains Dignois, dont ceux du « passeport curistes ».

Il est proposé de créer un nouveau tarif d'accès aux transports urbains dignois (TUD) à destination des curistes et accompagnants.

En effet, les clients de l'établissement Thermal de Digne-les-Bains, peuvent bénéficier dans le cadre de cures Thermales, d'accès nominaux réservés aux curistes, à 20 € pour 3 semaines.

Afin de permettre aux clients curistes, et à leurs accompagnants éventuels, des Thermes de Digne-les-Bains, d'accéder plus facilement à l'ensemble des services et commerces de la commune, tout en préservant l'égalité de traitement entre ces curistes et les usagers habituels des transports urbains Dignois, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- De supprimer le tarif « passeport curiste » existant, lequel ne donne droit d'accès aux transports urbains qu'aux curistes ;
- De proposer le tarif « Passeport Thermes » suivant : 3 semaines d'accès à l'ensemble des Transports TUD pour un montant forfaitaire de 15€. Une carte spécifique d'accès aux TUD pourra ainsi être délivrée à chaque curiste et accompagnant, sur la base maximale de 2 accompagnants par curiste sur présentation d'une carte de cure et pendant la période d'accès à l'établissement Thermal stipulée sur la carte de curiste.

Ce nouveau tarif serait applicable à compter du 1/01/2020. Il n'y aurait pas de coût supplémentaire pour l'agglomération.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** la suppression du tarif « passeport curiste »,
- **D'APPROUVER** la création du tarif « passeport Thermes »,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

